

Commune de  
Saint Souplets



## BUDGET PRIMITIF 2022 NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE Séance du conseil municipal du 28 mars 2022

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NotRe) du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales dispose qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget communal 2022 et de son budget annexe « maison médicale ». Elle est disponible sur le site internet de la Commune ([www.saintsouplets.fr](http://www.saintsouplets.fr))

Le budget primitif retrace l'ensemble des autorisations budgétaires ouvertes en dépenses et en recettes par l'assemblée communale pour l'exercice 2022.

### **Budget primitif 2022 du Budget Principal**

Le budget principal 2022 s'équilibre à 10 108 129,56 € dont 6 043 304,80 € en section de fonctionnement et de 4 064 824,76 € en section d'investissement.

L'année 2022 est marquée par la première année d'application de la nouvelle nomenclature budgétaire M57 au 1er janvier 2022, ce qui entraîne une modification de certains comptes et chapitres. Cela ne permet pas d'avoir un comparatif de l'évolution des dépenses et des recettes entre 2021 et 2022 pour tous les chapitres.

La Commune a anticipé son passage à la M57 (échéance 01/01/2024).

SAINT SOUPPLETS comptant moins de 3 500 habitants, les amortissements et rattachements de charges et produits ne sont pas inscrits.

Il est présenté avec une affectation définitive des résultats de l'exercice 2021.

**Dépenses de fonctionnement par chapitre :**

CHAPITRE	BP + DM 2021 (€)	BP 2022 (€)
011 - Charges à caractère général	1 673 984,64	1 956 858,37
012 - Charges de personnel	2 616 500,00	2 573 500,00
014 - Atténuation de produits	19 000,00	10 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	254 300,00	588 061,19
66 - Charges financières	155 600,00	139 600,00
67 - Charges exceptionnelles	96 600,00	9 860,00
68 - Dotation aux amortissements et provisions	0,00	13 671,49
022 - Dépenses imprévues	34 000,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 849 984,64</b>	<b>5 291 551,05</b>
023 - Virement à la section d'investissement	633 490,82	751 753,75
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 483 475,46</b>	<b>6 043 304,80</b>

**Les charges à caractère général (chapitre 011)** regroupant l'ensemble des dépenses courantes de la commune nécessaires au fonctionnement des services, représentent 1 956 858,37 € contre 1 673 984,64 € en 2021, soit une hausse de 14,42 %.

Ce budget prend en compte :

- une hausse des postes liée à la consommation d'électricité, de gaz et carburants,
- une augmentation des frais de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire,
- une augmentation du poste entretien de terrains en raison de l'inscription de la commune au programme « *Villes et Villages Fleuris* »,
- une hausse pour deux contrats de crédit-bail pour le remplacement de deux véhicules pour le Centre Technique Municipal - CTM (un véhicule volé et un véhicule hors service),
- une augmentation pour l'entretien des bâtiments : la réparation des toitures de plusieurs bâtiments de la Commune, le remplacement de 10 douches au gymnase, le changement de 8 WC à la salle des fêtes de l'Espace Claude Maurice (ECM) et les diverses réparations pour les logements occupés par la gendarmerie suite à la reprise de l'ex-SIVU au 01/01/2021.
- bail voirie : route de Marcilly (60 000 €) divers routes (20 000 €).

**Les charges de personnel (chapitre 012)** sont estimées à 2 573 500,00 € (-43 000 €) dues au transfert de compétence de la médiathèque à la Communauté d'Agglomération Pays de Meaux (CAPM) et de son agente (filiaire culturelle) au 01/01/2022. Elle comprend les rémunérations du personnel (1 707 000 €) et les charges sociales et patronales (866 500 €). L'effectif au 01/01/2022 de la commune est de 62 agents permanents.

**Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** retrace le prélèvement du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) prévu à 10 000 €.

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** est évalué à 588 061,19 € (+333 761,19) en raison de la nouvelle nomenclature M57. La dépense liée à la participation communale au financement de la carte Imagine R précédemment enregistrée au chapitre 67 article 6714 devient une dépense enregistrée au chapitre 65 article 65138 pour un montant de (321 686,19 €). Le versement d'une subvention de fonctionnement est prévu au budget du CCAS (20 000,00 €) ainsi qu'au budget annexe Maison Médicale (17 000,00 €).

Le solde du chapitre est consacré aux indemnités des élus, à la participation au SDIS (46 000€), aux syndicats des collèges et lycées, aux créances admises en non-valeur et une réserve pour des dépenses imprévues sur l'article 65888 pour 231 686,19 €.

**Les charges financières (chapitre 66)** s'établissent à 139 600 € dont 130 600 € d'intérêts d'emprunts (-16 000€ dû à deux emprunts arrivés à terme au 31/12/2021) ainsi que 8 400 € de frais d'intérêts sur la ligne de préfinancement et 600 € de frais de ligne de trésorerie interactive -LTI.

**Le chapitre 67 « charges exceptionnelles »** est considéré à 9 860 € (-86 740 €) en raison de la nouvelle nomenclature M57 tout comme le chapitre 65. Cette inscription inclue les remboursements de titres annulés sur exercice précédent.

**Le chapitre 68 « Dotation aux provisions et dépréciations »**. Il s'agit des dotations aux provisions rendues obligatoires par la mise en place de la nomenclature comptable M57 :

- Dotations aux provisions pour risques et charges liés aux contentieux pour 13 671,49 €

Exercice	2008	2013	2014	2015	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total Résultat
Somme - Reste à recouvrer	0,34 €	828,27 €	234,40 €	117,48 €	2 579,30 €	917,00 €	75,74 €	4 673,92 €	26 328,00 €	1 129,80 €	36 884,25 €
Méthode de calcul Suivant Délibération n° 2021- 12-06							N-3	N-2	N-1	N	
	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	50,00 %	25,00 %	0,00 %	
	0,34 €	828,27 €	234,40 €	117,48 €	2 579,30 €	917,00 €	75,74	2 336,96 €	6 582,00 €	0	13 671,49 €

**Le chapitre 022 « dépenses imprévues »** n'existe plus avec la nouvelle norme M57.

**Le chapitre 023 « virement à la section d'investissement »** Un autofinancement pour financer les dépenses nouvelles d'investissement est budgété pour un montant de 751 753,75 €.

#### Recettes de fonctionnement par chapitre :

CHAPITRE	BP + DM 2021 (€)	BP 2022 (€)
013 - Atténuation de charges	500,00	2 000,00
70 - Produit des services, du domaine et ventes diverses	363 900,00	361 350,00
731 - Fiscalité locale	0,00	1 002 700,00
73 - Impôts et taxes	3 629 138,88	2 438 749,88
74 - Dotations, subventions et participations	621 558,00	871 819,00
75 - Autres produits de gestion courante	148 272,00	176 240,00
76 - Produits financiers	20,00	20,00
77 - Produits exceptionnels	129 989,90	1 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 893 378,78</b>	<b>4 853 878,88</b>
002 - Excédent de fonctionnement	590 096,68	1 189 425,92
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 483 475,46</b>	<b>6 043 304,80</b>

**Le chapitre 013 « atténuation de charges »** est estimé à 2 000,00 € pour le remboursement d'indemnités journalières de la sécurité sociale.

**Le chapitre 70 « les produits prévisionnels des services et du domaine »** s'établissent à 361 350,00 € et comprennent principalement la Délégation de Service Public (DSP) pour le crématorium, les droits de stationnement, les redevances des services culturels, de loisirs, sociaux, périscolaires et d'enseignement, les locations diverses.

**Le chapitre 731 « fiscalité locale »** s'élève à 1 002 700,00 €. Ce poste comprend les contributions directes avec une augmentation de 2 points sur les taux du foncier bâti (34%) et du foncier non bâti (36,99%) puis les rôles supplémentaires.

**Le chapitre 73 « impôts et taxes »** s'élève à 2 438 749,88 €, ce poste est constitué de :

- l'attribution de compensation de la CAPM pour 1 835 958,88 € en 2022 contre 1 908 647,88 € en 2021, soit une baisse de 72 689,00 € due à la reprise de la médiathèque par la CAPM au 01/01/2022 ainsi que la révision de la CLECT pour la reprise du « budget EAU » au cours de l'exercice 2021,
- le fonds national de garantie individuelle des ressources-FNGIR (452 791 €),
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales-FPIC (30 000 €),
- le fonds départemental de péréquation des droits de mutation à titre onéreux-DMTO (120 000 €).

**Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations »** est estimé à **871 819 €** dont 280 000 € d'allocations compensatrices pour la taxe foncière (bâti et non bâti), 77 651 € issus de DGF (dotation générale de fonctionnement), 33 000 € de DSR (dotation de solidarité rurale), 234 268 € de DC RTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle), 20 000 € de FCTVA sur inventaire 2021, 11 400 € participation contrat aidés-CUI, 16 000 € de fonds compensation pour les nuisances aéroportuaires, de 28 000 € de participation des communes extérieures aux frais de scolarité et le solde (166 000 €) de participations issues des partenaires institutionnels (État, Région, Département et Caisse d'allocations familiales).

**Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante »** s'élève à 176 240 € et comprend les fermages et loyers divers à percevoir par la Commune ainsi que les remboursements d'assurance (15 000 € remboursement d'assurance suite à vol de véhicule au Centre Technique Municipal - CTM).

**Le chapitre 76 « produits financiers »** budgétisé à 20 € correspond aux parts sociales détenues auprès de la Caisse régionale de crédit agricole (CRCA).

**Le chapitre 77 « produits exceptionnels »** évalué à 1 000 € intègre l'annulation de mandats sur exercice antérieur ainsi que le remboursement d'indemnités journalières par l'assurance. Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 633 490,82 € au profit de la section d'investissement.

**Dépenses d'investissement par chapitre :**

CHAPITRE	BP + DM 2021 (€)	BP 2022 (€)
10 - Dotations, fonds divers et réserves	79 931,40	0,00
16 – Emprunts et dettes	740 000,00	520 000,00
21 – Immobilisations incorporelles	100 000,00	0,00
Total des opérations d'équipement	4 568 715,37	3 492 400,71
<b>TOTAL</b>	<b>5 488 646,77</b>	<b>4 012 400,71</b>
041 - Opérations patrimoniales	82 854,07	52 424,05
001 - Solde d'exécution négatif anticipé	666 179,70	0,00
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 237 680,54</b>	<b>4 064 824,76</b>

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 064 824,76 €. Outre les intégrations des frais d'études (52 424,05 €), le remboursement du capital de la dette pour 520 000 €, une enveloppe de 3 492 400,71 € est consacrée en grande partie aux travaux et aux achats d'équipements suivants :

- extension du restaurant scolaire (550 000 €),
- extension de l'école élémentaire (600 000 €),
- création d'une plaine de jeux avec construction d'un second court de tennis (2 000 000 €),
- acquisition de cinq caméras et d'un nouveau serveur pour la vidéo protection (128 140 €).
- achat d'une Licence IV (10 000€),



- achat d'un columbarium de 12 cases (10 000,00 €),
- achat d'un véhicule électrique dans le cadre d'un groupement de commande lancé par le SDESM (20 000,00 €),
- achat de nouveaux rideaux pour l'Espace Claude Maurice – ECM (15 000 €),
- achat d'équipements pour les espaces verts (récupérateur eau, séparateur huile, coupe-éco) pour la participation de la commune à l'opération « Villes et Villages Fleuris » (11 121,40 €).

Le solde sera quant à lui accordé aux investissements courants annuels des services utilisés dans le cadre d'opérations d'entretien, de maintenance, de renouvellement de matériels ou de petites opérations afin de maintenir le patrimoine communal à niveau (ordinateurs, illuminations de Noël, abris touche au terrain de football, mobiliers, licence IV, logiciel de numérisation des registres de l'état-civil, alarmes, révision du PLU, division de terrains, chaudières sur le parc logements gendarmerie, tondeuse).

En ce qui concerne le tirage de 1 500 000 € de la ligne de préfinancement (tirage effectué en 2021, avec une consolidation prévue en 2023), le remboursement se fera en 2023 au moment de la consolidation.

Ci-après, l'ensemble des opérations :

OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT	BP + DM 2021 (€)	BP 2022 (€)
120 - Petite-enfance, enfance, jeunesse	10 370,00	8 800,00
121 - Hors programme	68 518,00	89 908,00
122 - Voirie-éclairage public	76 090,08	26 600,00
123 - Bâtiments	633 232,04	23 840,20
124 - Installations sportives	1 737 724,00	2 012 262,71
125 - Installations scolaires	1 962 933,65	1 171 619,40
126 - Cadre de vie	49 847,60	14 121,40
127 - Vidéo protection	30 000,00	130 249,00
134 - Culturel	0,00	15 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>4 568 715,37</b>	<b>3 492 400,71</b>

#### Recettes d'investissement par chapitre :

CHAPITRE	BP + DM 2021 (€)	BP 2022 (€)
001 - Report résultat d'investissement	0,00	291 397,78
13 - Subventions d'investissement	1 320 155,95	1 173 958,37
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 100 000,00	1 485 790,81
10 - Dotations, fonds divers et réserves	155 000,00	260 000,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	666 179,70	0,00
024 - Produits de cessions d'immobilisations	280 000,00	49 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 521 335,65</b>	<b>3 260 646,96</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	633 490,82	751 753,75
041 - Opérations patrimoniales	82 854,07	52 424,05
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 237 680,54</b>	<b>4 064 824,76 €</b>

Ces recettes sont équilibrées à **4 064 824,76 €** avec le virement de la section de fonctionnement (751 753,75 €), le produit des cessions (49 500 €), la vente de la licence IV (10 000,00 €), le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée-FCTVA sur inventaire 2021 (250 000 €) et sur inventaire 2022 (30 000 €), des subventions et/ou soldes de subventions notifiées suivantes :

- subvention du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne -SDESM (4 520,25 €) pour le remplacement de lanternes à vapeur de sodium par des lanternes à LED – rue du

Pommier Rouge, pour une consommation moindre, une durée de vie plus longue et un meilleur éclairage,

- subvention de l'Education Nationale (9 422 €) pour le socle numérique,
- subventions de la Région Ile-de-France (860 016,12 €) pour l'extension du restaurant scolaire (330 259,12), l'extension de l'école élémentaire (252 787,50 €) et la création d'une plaine de jeux avec construction d'un second court de tennis (276 969,50 €),
- subvention du Département de Seine-et-Marne (300 000 €) pour la création d'une plaine de jeux avec construction d'un second court de tennis.

Il n'a pas été inscrit de recette pour la taxe d'aménagement. En effet l'article 109 de la loi de finances 2022 rend obligatoire le reversement de la taxe d'aménagement entre communes membres et EPCI.

Un emprunt d'équilibre a été inscrit à hauteur de 1 485 790,81 € qui sera la consolidation de la ligne de préfinancement. Pour mémoire, cet emprunt de préfinancement composé de 2 phases (1<sup>ère</sup> phase : préfinancement et 2<sup>ème</sup> phase : consolidation) a été contracté en date du 28/09/2020 (délibération 2020-09-07 du 28 septembre 2020).

## **BUDGET ANNEXE « MAISON MÉDICALE »**

Le budget annexe « MAISON MÉDICALE » 2022 s'élève au total à 142 370,64 € dont 74 066,35 € en fonctionnement et 68 304,29 € en investissement. Il est présenté avec une affectation définitive des résultats de l'exercice 2021.

### Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
011	Charges à caractères général	24 100,00	002	Résultat reporté ou anticipé	13 066,35
65	Autres charges de gestion courage	1 464,59	70	Produits services, domaine et ventes div.	17 000,00
66	Charges financières	9 739,22	75	Autres produits de gestion courante	44 000,00
023	Virement à la section d'investissement	38 762,54			
	<b>TOTAL</b>	<b>74 066,35</b>		<b>TOTAL</b>	<b>74 066,35</b>

### Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellés	Montant	Chap.	Libellés	Montant
001	Résultat d'investissement reporté	29 541,75	10	Excédents de fonctionnement	29 541,75
16	Emprunts et Dettes assimilées	36 562,54	21	Virement de la section de fonctionnement	38 762,54
21	Immobilisations corporelles	2 200,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>68 304,29</b>		<b>TOTAL</b>	<b>68 304,29</b>

Les crédits sollicités pour 2022 correspondent pour l'essentiel au remboursement de l'annuité de la dette (9 739,22 € d'intérêts et 36 562,54 € de capital), au règlement des fluides (eau, électricité), à l'achat de produits d'entretien ainsi qu'au changement de deux fenêtres cassées et la réparation de la borne hydraulique.

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention du budget communal (17 000€) et le revenu des loyers (44 000€).

Les dépenses d'équipement brut s'élèvent 2 200,00 € permettant d'engager l'installation d'un défibrillateur. L'équilibre de la section d'investissement est réalisé par l'autofinancement.

Accusé de réception en préfecture  
077-217704378-20220328-2022-03-08-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022